

Compte rendu

CAPD 28 août 2017

1/ **Deux changements d'IEN à la rentrée** : Pascale Bolsius arrive à Nancy 2 et Anne-Marie Leygonie à Toul. La nomination du nouvel IA-DASEN est encore en attente de parution au JO (finalement paru au JO le 30 août, Mme Compagnon, actuellement IA de l'Aube arrive dans notre département comme IA-DASEN).

2/ **Mouvement départemental**

- Postes à profil attribués:

CPC EPS Vandoeuvre

Professeurs référents REP + Claude Le Lorrain (Nancy): 2 postes

Enseignant référent Nancy Guynemer

Poste allemand école immersion Stanislas Nancy

Un appel à candidature sera fait sur le 1/2 poste de coordonateur REP à Toul.

- Demandes de révision d'affectation

12 demandes ont été faites. Une demande a été refusée et une a trouvé un arrangement par changement de temps partiel.

- 20 collègues restaient à affecter (sans affectation après phase 2, INEAT et détachement)

- Plusieurs fractions de postes restent non attribuées faute d'enseignant. Le département est donc déficitaire. Cela fait plusieurs années que nous ne nous étions pas retrouvés dans cette situation.

- Un groupe de travail pour les affectations de la 4ème phase aura lieu vendredi 8 septembre (suite aux ouvertures de classes).

3/ PSY-EN

47 psychologues sont en poste.

3 Postes vacants vont être à nouveau pourvus par des recrutements de contractuels.

18 psychologues ont opté pour l'intégration dans le nouveau corps.

12 ont choisi le détachement pour 5 ans.

17 n'ont pas tranché et sont détachés pour un an. Ils devront prendre une décision l'an prochain.

Les personnels du nouveau corps de PsyEN seront gérés administrativement et financièrement par le Rectorat dorénavant.

4/ Questions diverses posées par les organisations syndicales

- INEAT-EXEAT :

19 collègues sortent du département et 8 arrivent dans le 54.

Le barème est utilisé quand plusieurs personnes demandent le même département.

Des critères sociaux et médicaux sont aussi pris en considération.

- LISTE COMPLEMENTAIRE :

Deux cas de figure existent :

- Recrutement suite à désistement de stagiaire sur liste principale : 3 désistements à ce jour. Ce recrutement est possible jusqu'au 30 septembre.
- Recrutement exceptionnel pour vacance de poste : 38 recrutements ont été accordés à l'académie pendant l'été, dont 6 pour notre département.

Le SNUipp avait signalé pendant l'été que la proportion de collègues pris sur liste concours externe et 3e concours n'avait pas été respectée. L'administration a pu

corriger son erreur en appelant les 3 derniers EFS recrutés sur la liste complémentaire du 3e concours.

Au vu des effectifs enseignants, il est envisageable d'avoir recours à un recrutement de contractuels cette année encore.

- RYTHMES SCOLAIRE ET PASSAGE DES COMMUNES A 4 JOURS :

Suite à la parution du décret, le Dasen a écrit aux écoles et le préfet a écrit à tous les maires pour leur demander délibérer sur les rythmes scolaires. A chaque décision conjointe du conseil municipal et d'un conseil d'école, les demandes de retour à 4 jours ont été étudiées. Après vérification des possibilités de transports, des modifications d'horaires, le DASEN a arrêté la liste des 103 communes changeant de rythmes à la rentrée 2017.

Seule la commune d'Errouville n'a pas rempli les conditions : suite à un désaccord entre la municipalité et le conseil d'école, c'est l'avis du conseil d'école qui a été pris en compte.

Impact sur les temps partiels : les services ont contacté tous les PE qui arrivaient sur des écoles avec changement et qui avaient demandé un Temps partiel afin d'ajuster leurs quotités.

Au niveau national, presque un tiers des écoles sont passées à 4 jours.

Plusieurs communes lanceront des consultations durant l'année.

- PPCR

Pour le moment, pas de retour du rectorat concernant les critères d'évaluation et de sélection des 30% qui avancent plus vite lors des rdv carrière.

Il faut contacter la DSDEN si l'on pense qu'il y a erreur dans le mail reçu pendant l'été. Pour rappel, les personnes éligibles au rdv carrière ont reçu un mail le 21 juillet les en informant.

Classe exceptionnelle : pour ceux qui ont exercé des missions particulières, le libellé du poste ne suffit pas, il faut une lettre de mission de l'IEN qui justifie ces missions.

Lors du dernier rendez-vous de carrière, l'IEN doit évoquer l'accès à la classe exceptionnelle. Des notes de service arriveront ultérieurement pour donner plus d'informations.

Le reclassement au 1^{er} septembre se fera automatiquement, mais l'administration ne sait pas quand les collègues seront informés.

- CONTRATS AIDES : CUI et AESH

Le nombre de CUI diminue à la rentrée (on passe de 800 à 634).

Les consignes ministérielles visent à recentrer les contrats CUI sur de l'accompagnement aux élèves en situation de handicap. Pour cela, les CUI initialement signés pour de l'aide administrative vont être transformés lorsque c'est possible pour permettre d'aller sur des missions d'accompagnement (avenants).

Compte tenu du nombre d'élèves en situation de handicap à accompagner, les dossiers MDPH étudiés après septembre risquent de ne pas bénéficier d'une aide humaine malgré les notifications, faute de recrutement possible. Des débloques ministériels seront possibles au coup par coup à la seule condition que les CUI aide administrative représentent moins de 5% de la totalité des contrats CUI.

- TEMPS PARTIELS

Près de 550 temps partiels sont attribués.

Les 9 demandes de mi-temps annualisées ont toutes été refusées, ainsi que les 80% pour les collègues qui exercent face à une classe.

- FORMATION CONTINUE

Priorités de l'année: maths et accompagnement des T1.

Sur le 4 priorités ministérielles :

lire écrire comprendre (6000h stagiaires prévues)

100% de réussites au CP (108h stagiaires prévues)

compter (4000 heures stagiaires prévues)

respecter autrui (17000h stagiaires prévues)

Dans circonscription, possibilité de seulement 2 RIS. Pour la 3^{ème} RIS: courrier à envoyer à l'IEN ou RIS sur temps de service